



Céret, le 23 mars 2012

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration
Vendredi 10 février 2012 à Céret

Etaient présents :

Jean	FERRER	Claude	HERNANDEZ
Gilbert	PUJAS	Robert	MARTY
Françoise	BONNION	Henry	MESTRES
Dikkie	CARITG	Jean-Pierre	DEVIGNE
Marie-Claude	SARDA	Yves	SANTO
Jacques	COURTEAU	Jean	AGUSTI

Le Président ouvre la séance à 14H

-1-Approbation du compte-rendu du CA du 21 novembre 2011 :

Le CR est approuvé avec les remarques apportées par Jean-Pierre Devigne concernant les statistiques dont il est maintenant le responsable.

-2 -Règlement Intérieur :

Le dernier projet de Règlement Intérieur est lu par le Secrétaire à voix haute et chaque membre du CA peut exprimer ses remarques, ce qui donne la version définitive.

(cf. Annexe 1)

-3- Convention entre la Ronde Cérétane et la Randonnée Cérétane :

Suite à une rencontre entre Jean Ferrer, Gilbert Pujas, Robert Marty et les responsables de la Ronde Cérétane, un projet de Convention a été élaboré, et finalisé par les deux parties.

Il est approuvé à l'unanimité par le CA. (cf. Annexe 2)

Robert Marty responsable de la Commission Communication fera le lien officiel entre les 2 associations, il précise qu'il ne s'occupera pas de l'organisation des randonnées qui donnait entière satisfaction les années précédentes, il sera seulement le porte-parole de notre club auprès de la Ronde Cérétane.

-4 –Journée des Animateurs :

Elle aura lieu le samedi 17 mars 2012 au lieu du 10 mars, date prévue initialement, au Restaurant des Trabucayres à Las Illas. Le prix du repas qui a été retenu est de 20€. Le covoiturage pourra se faire entre les animateurs : le rendez-vous sera à 9h au Prat de la Farga à Maureillas.

L'accueil se fera à partir de 9h30 autour d'un café et la réunion débutera à 10h.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Informations générales (J.Ferrer)
- Sensibilisation à la sécurité, (formations, recyclage) (J.Ferrer)
- Informations sur l'immatriculation tourisme (J.Agusti)
- Elaboration du planning trimestriel (D.Caritg)
- Questions diverses

Trousses de secours:

Il conviendra de mettre à jour les trousse de secours de tous les animateurs, et de fournir une trousse à ceux qui n'en ont pas.

Pour cela, il est prévu d'acheter plusieurs exemplaires de tous les produits indispensables. Yves Santo se charge de faire le point et d'acheter les produits nécessaires, afin de pouvoir les distribuer le jour de la réunion.

A propos de l'invitation que Gilbert va envoyer aux 54 animateurs, la question de la reconnaissance du travail du conjoint des animateurs est à nouveau abordée. Une discussion s'engage sur la participation des conjoints à la préparation des randonnées.

Les avis sont partagés quant à la prise en charge des repas des conjoints.

On rappelle que l'an dernier, le repas leur avait été offert.

Un vote est décidé : -- 6 voix pour le paiement des repas des conjoints, adhérents ou non.

-- 5 voix contre

-- 1 abstention

Les repas des conjoints d'animateurs seront donc payés par le club.

-5- Date de L'Assemblée Générale 2012 :

Il serait souhaitable d'avancer l'AG par rapport aux années précédentes pour se rapprocher du 1° septembre, date du renouvellement des adhésions. Jean Ferrer propose de demander à la Mairie si la salle du Mas Nogarède est disponible le samedi 6 ou 13 octobre 2012.

-6 –Journée « Bunyetes » :

Elle aura lieu le 15 avril 2012 à Termes (Aude). Le bus de 50 places coûtera 580€.

Il est décidé à l'unanimité que le prix demandé aux participants sera 11€ pour les adhérents et 15€ pour les non adhérents.

Le rendez-vous de départ est fixé à 7h30 au parking d'Intermarché de Céret et 8h à la sortie d'autoroute Perpignan-Nord.

-7- Mandat des membres du CA :

Compte tenu de l'importance du sujet, et du manque de temps pour l'aborder dans son ensemble, il est reporté au prochain CA, ainsi que les questions diverses.

Le prochain CA est fixé **le 23 mars 2012 à 14h** au local

L'ordre du jour sera le suivant :

- Mandat des membres du CA
- Fête de la Randonnée Cérétane
- Réponse à Gérard Le Bouill sur la présentation des programmes
- Tee shirts
- Auto-collants

Le Président met un terme à la réunion à 17h15

Annexe 1 : Règlement intérieur (pièce jointe)

Annexe 2 : Convention entre la Ronde cérétane et la Randonnée cérétane (pièce jointe)